

Conseil municipal du Lundi 16 février 2026
20H30 - Mairie de Montrollet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : VAN MALDEGHEM Sébastien, SERAFINI Bruno.

Pouvoir(s) : néant

En préambule, la Maire annonce au Conseil municipal que deux points à l'ordre du jour ne pourront pas être traités en séance, le Compte Financier Unique (C.F.U) et l'affectation du résultat, faute d'avoir eu à temps les documents budgétaires validés par la direction départementale des finances publiques.

En outre, il demande au Conseil municipal la possibilité de rajouter un point, celui de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente (S.I.A.E.P Nec). Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Débat d'orientations budgétaires.

Le Maire propose au Conseil municipal de réaliser un bilan financier des exercices budgétaires du mandat au-delà de la simple présentation de l'année 2025. Le bilan montre que malgré les investissements importants consentis pour l'aménagement de bourg, la santé financière de la municipalité est bonne avec un taux d'endettement nul et une bonne capacité d'autofinancement des projets à venir.

Le Conseil municipal acte le fait d'avoir échangé sur le sujet.

Ouverture anticipée de crédits d'investissement BP 2026.

Le Maire indique au Conseil municipal que la possibilité est donnée aux collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du prochain budget par l'assemblée délibérante, de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget prévisionnel de l'exercice précédent. Ces montants de crédits ouverts par anticipation seront intégrés au B.P 2026. Le Maire énumère les montants des crédits nécessaires à ouvrir pour honorer certaines dépenses : Api distribution 237,07€, Chausson matériaux 172,68€, Prolians 309,40€, Pépinières charentaises 547,80€, Serres de Bienac 919,20€, Sonepar 346€, Signaux 658,80€, Signaux Giraud 667,30€. Le montant total des crédits engagés par anticipation est de 3858,25€ et reste dans l'intervalle réglementaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Migration du Logiciel AGEDI avec l'ATD 16.

Le Maire indique au Conseil municipal que la décision avait été prise de changer le fournisseur de logiciel métier du secrétariat de mairie au profit d'AGEDI. Pour rappel, l'économie générée par ce changement sur les trois ans à venir est de plus de 6 720€ (11 880€ de coût logiciel et prestation Berger Levraut et 5 160€ pour AGEDI). Pour avoir accès à cette suite de logiciels, la commune doit adhérer au syndicat mixte ouvert AGEDI et désigner un délégué pour siéger en comité syndical. Ensuite, l'A.T.D 16 interviendra pour organiser la migration des logiciels et des bases de données.

Le Maire demande donc au Conseil municipal de valider le processus complet d'adhésion à AGEDI, de le nommer comme délégué au Syndicat et de lui permettre de signer la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Devis d'élagage pour des chemins étroits de la commune.

Le Maire indique au Conseil municipal que certains chemins de la commune, les plus étroits et encaissés, ne sont plus empruntés par des véhicules ou des engins agricoles. De fait, ils se referment assez vite et ne permettent plus aux épareuses du service communautaire de pouvoir les entretenir. Toutefois, certains de ces chemins continuent à avoir un intérêt en terme de randonnées et donc doivent être entretenus pour assurer cet usage en toute sécurité. Pour se faire, le Maire propose une prestation nouvelle d'entretien avec la taille des haies bordant ces chemins à l'aide de matériel adapté (micro tracteur et lamier scie) par la société EURL Florian BOURGOIN de Saint-Junien pour un montant de 960€ HT. Le devis recouvre deux jours de travail pour traiter 8 km de chemin.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Achat de terrain à la Plégerie par Anélisabeth RODRIGUEZ.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet de vente de parcelles communales et d'une portion de chemin rural a été entériné à La Plégerie par un avis favorable d'un commissaire enquêteur en 2023. En effet, le 27 novembre 2023, par délibération, le Conseil municipal avait déterminé les bénéficiaires comme étant : Colin PARFITT pour la parcelle G 927 d'une contenance de 159m² pour un montant net vendeur de 1 113€, Antoine BRUNEL pour la parcelle G 928 d'une contenance de 20 m² pour un montant net vendeur de 140€ et à Anélisabeth RODRIGUEZ la parcelle G 929 d'une contenance de 299m² pour un montant net vendeur de 2093€. Les deux premiers actes de vente ont été signés au début de l'année 2025 et le dernier reste à ratifier. Pour entériner cette transaction, en accord avec l'acquéreur et le Notaire, le Maire propose de formaliser une cession avec paiement différé selon les modalités suivantes : un premier paiement pour les frais d'actes à la signature, le paiement de la vente de 2093€ échelonné en 20 mensualités de 100€ et une mensualité de 93€ ; les paiements s'effectueront les 15 de chaque mois avec une première échéance le 15 du mois suivant la signature. Le transfert de propriété aura lieu dès la signature de l'acte nonobstant le respect de l'échelonnement des règlements qui sera rappelé dans l'acte notarié.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Mise à disposition d'un terrain par Claude et Nicole JAVELAUD dans le cadre du rucher municipal.

Le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre du Rucher municipal, la nécessité de placer des essaims en dehors de l'espace du rucher municipal s'est faite jour à plusieurs reprises. Une certaine distance avec le rucher doit permettre de donner toutes les garanties sanitaires pour certaines étapes de gestion apicoles. Claude et Nicole JAVELAUD, membres du collectif rucher municipal, se proposent de mettre gracieusement un terrain situé dans les Landes de la Borderie à disposition du collectif pour ce type d'actions. Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition gracieuse pour ce terrain qui rappelle les droits et les devoirs de chacune des parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Bilan du mandat des actions du C.C.A.S.

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de prendre connaissance du bilan chiffré du mandat de notre C.C.A.S. Il indique que ce bilan a été réalisé en séance avec les membres du C.C.A.S le mercredi 21 janvier et montre un réel dynamisme de l'équipe dans la pluralité des dispositifs d'accompagnement des plus fragiles dans la commune. Céline BOUTAUD décrit alors un à un les différents dispositifs du C.C.A.S sur le mandat qui s'achève en mentionnant les éléments positifs et négatifs de chacun.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le bilan à l'unanimité.

Motion de soutien à la filière Cognac

Le Maire rappelle l'importance de la filière Cognac pour l'économie du département de la Charente. Ce secteur d'activité connaît aujourd'hui une crise liée à un contexte international tendu, notamment en Chine avec une procédure anti-dumping initiée en représailles de celle mandatée par l'Union Européenne sur les voitures électriques chinoises. La filière doit être soutenue par la commission européenne qui en a acté le principe sans en décliner les modalités. Ainsi l'A.M.F 16 demande expressément au gouvernement français d'œuvrer en ce sens auprès de la commission européenne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le bilan à l'unanimité.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Le Maire explique que l'État français centralisateur ne permet pas aux collectivités territoriales de mettre en place efficacement des politiques publiques au plus proche des citoyens. Ce constat est bien celui porté par l'A.M.F depuis des années et a été renforcé par le 107^{ème} congrès des Maires de France. Ainsi, le Conseil municipal propose de soutenir les propositions de l'A.M.F qui visent à mettre en place la libre administration des collectivités, à établir l'autonomie financière et fiscale et le principe de subsidiarité (qui confie le pouvoir de décision à l'échelon le plus proche du citoyen). En outre, l'État ne doit pas faire peser sur les collectivités le poids du rééquilibrage financier et donner les moyens aux communes de construire leur projet politique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la motion à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable Nord Est Charente

Le Maire décrit au Conseil municipal la modification des statuts du S.I.A.E.P N.E.C entérinée en séance du Comité syndical du 27 novembre 2025 visant avant tout à améliorer la représentativité des territoires au Comité Syndical. Le Maire fait lecture des nouveaux statuts et explicite les modifications.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve les modifications à l'unanimité.

Questions & informations diverses

Projet d'achat d'une grange au Robadeau.

Le Maire indique au Conseil municipal que la grange du Château qui était mise à disposition gracieuse de la commune va être vendue. De fait, une autre solution va devoir être trouvée pour stocker une bonne partie du matériel communal. Le Maire indique qu'il a recherché des bâtiments qui pourraient être disponibles sur la commune. La construction d'un autre bâtiment est inenvisageable en l'état actuel des choses. Au Robadeau, deux granges donnant directement sur la voie communale sont à la vente pour une superficie de 110 et 160 m² couvertes avec un terrain attenant de 1500 m². Le Conseil municipal après avoir échangé charge le Maire de travailler à la faisabilité de l'acquisition en évaluant les travaux de réfection des bâtiments avant de faire une offre financière au vendeur.

Organisation d'un bureau de vote du dimanche 15 mars.

Le Maire demande au Conseil municipal d'organiser la tenue du bureau de vote du dimanche 15 mars qui sera ouvert de 8h à 18h. L'ensemble des conseillers municipaux s'inscrivent pour assurer dans les meilleures conditions la tenue du bureau de vote pour le premier tour des élections municipales.

Label « Villes et Villages fleuris »

Le Maire indique que dans le cadre de la labellisation de « Villes et Villages fleuris » le jury régional a visité la commune le jeudi 17 juillet 2025. Le jury a fait connaître ses résultats au mois de novembre 2025 et la commune a obtenu sa deuxième fleur. En outre, elle a été lauréate du prix « Coup de cœur régional ». Les prix seront décernés officiellement le mardi 24 février 2026 à Marmande. Céline BOUTAUD et Bruno SERAFINI représenteront la commune à cette cérémonie.

Arrêté de péril imminent.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il avait pris un arrêté de péril imminent pour un immeuble qui menaçait ruine dans le hameau du DEVAIS après le signalement d'un propriétaire riverain. L'expert mandaté par le tribunal administratif de Poitiers avait rendu son rapport préconisant un certain nombre de travaux de remise en état au propriétaire. Ces derniers ont été réalisés mettant fin à la procédure de péril imminent.

Arrêté de fermeture administrative de l'auberge de la Marchadaine.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'un arrêté de fermeture administrative d'un mois a été pris par le Préfet de la Charente à l'encontre de l'auberge de la Marchadaine le 6 février 2026. Cet arrêté fait suite à une absence de réponse des gérants à un certain nombre d'injonctions réglementaires notamment la vente d'alcool sur place, sur la sécurité incendie ou bien le non respect des normes de la fosse sceptique.

SAVY Benoît - Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

